



# PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

## TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

> **Chargé des relations médico-sociales.**

## DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI\* :

Le psychologue du travail participe au processus de recrutement (évaluation, sélection, intégration...). Il analyse et participe à la prévention des pathologies liées au travail et aide à la gestion et à la résolution des conflits interpersonnels ou collectifs. Il facilite l'intégration des agents et participe aux procédures de reclassement internes et/ou à la définition de parcours de formation.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES\*\* :

- Analyse du savoir-être et des motivations dans le cadre des procédures de recrutement.
- Participation à la prévention et à la prise en charge des risques et des pathologies professionnels (stress, alcoolisme...).
- Assistance aux responsables des ressources humaines (RH) dans l'accompagnement des réintégrations (suite à des absences de longue durée) ou des reclassements professionnels.
- Soutien, par la parole et l'écoute, à la résolution des conflits au sein des équipes.
- Évaluation des capacités des individus dans l'entreprise et le suivi d'une formation selon leurs objectifs professionnels.

## ACTIVITÉS SECONDAIRES :

## COMPÉTENCES REQUISES\*\*\* :

### savoirs

- Psychologie du travail.
- Tests d'évaluation psychologique.
- Droit du travail.
- Techniques de communication.
- Techniques d'analyse des comportements.
- Fonctionnement de la collectivité et statuts de la fonction publique.
- Missions de la médecine professionnelle.

### savoir-faire

- Utiliser les techniques d'information et de documentation (classiques ou sur supports informatisés).
- Écouter et respecter les projets des agents.
- Analyser et synthétiser les situations.
- S'adapter à des publics variés pour établir un dialogue.
- Activer les motivations des individus.
- Animer une réunion.

### comportements professionnels

- Empathie.
- Sens de la communication et de l'écoute.
- Neutralité.
- Sens de l'observation et de l'analyse.
- Rigueur morale et déontologie.
- Autonomie.

### PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Possession du titre de psychologue, strict respect de la confidentialité.

### CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

### PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

### EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

### TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

Conséquences sur les activités et les compétences

*\*Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*\*\* Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

*\*\*\*Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*